

AVIS DU MAIRE**Commune de POITIERS**

Cet avis doit être transmis au service instructeur du Service Urbanisme de la CDA, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (CUa).

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 86194 20 X0083

Déposée en mairie le
10/07/2020

PAR	NOM GRAND POITIERS PHOTOVOLTAÏQUE	PRENOM
HABITANT	ADRESSE 78 Avenue Jacques Coeur 86000POITIERS	REFERENCE CADASTRALE (SECTION ET NUMERO) ZN0019 ZN0020 ZN0076 ZN0087 ZN0088 ZN0089 ZN0252 ZN0330 ZN0332 ZN0401 ZN0408 ZN0410
POUR UN PROJET SITUE A	ADRESSE DU TERRAIN route de Chardonchamp	SURFACE DU TERRAIN 154436

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

SITUATION DU PROJET	Disposition d'urbanisme : PLU Zone(s) : N1 - UEn
LOTISSEMENT ZAC	
APPRECIATIONS DES RISQUES	Y-a-t-il à proximité des bâtiments générant des nuisances ? Le terrain est-il situé dans un secteur à risques ?
HISTORIQUE	Le terrain est-il issu d'une plus grande propriété ? Si oui, nombre de détachements constatés depuis 10 ans :

2. EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

2. EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN			Observations
EQUIPEMENTS PUBLICS	<input type="checkbox"/> desservi	<input type="checkbox"/> non desservi	
EAU POTABLE	<input type="checkbox"/> desservi	<input type="checkbox"/> non desservi	Sans objet
ASSAINISSEMENT EAUX USEES	<input type="checkbox"/> desservi	<input type="checkbox"/> non desservi	Sans objet
ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	<input type="checkbox"/> desservi	<input type="checkbox"/> non desservi	
ELECTRICITE	<input type="checkbox"/> desservi	<input type="checkbox"/> non desservi	
VOIRIE PUBLIQUE	<input checked="" type="checkbox"/> desservi	<input type="checkbox"/> non desservi	
VOIRIE PRIVEE	<input type="checkbox"/> desservi	<input type="checkbox"/> non desservi	
SECURITE INCENDIE	<input type="checkbox"/> desservi	<input type="checkbox"/> non desservi	Création d'une réserve incendie de 120 m3 dans le cadre du projet

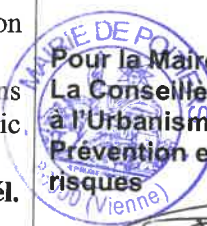

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

Le Projet sera assujéti aux participations suivantes :	
<input type="checkbox"/> PVR (Art L 332-11-1)	Délibération d'institution : Délibération spécifique au projet : Montant :
<input type="checkbox"/> PAE (Art L 332-9)	Délibération : Montant :
<input type="checkbox"/> EQUIPEMENT PROPRE (Art L 332-15-3)	joindre l'accord du demandeur
<input type="checkbox"/> EQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (ART L 332-9)	
<input type="checkbox"/> PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (ART 331-4)	
<input type="checkbox"/> AUTRE	A préciser :

4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

GESTION DES EAUX PLUVIALES	La surface imperméabilisée de 52m ² créée par le poste de transformation et le poste de livraison sera gérée dans le système d'infiltration des eaux de pluie présent sur le site. L'étude d'impact a déterminé que le système existant est suffisamment dimensionné.
ASPECT EXTERIEUR ET ABORDS	
ACCES	Les conditions d'accès sont-elles satisfaisantes ? <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Observations :
AIRES DE STATIONNEMENT	
AUTRES	

5. AVIS DU MAIRE

<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	DATE 31 JUL. 2020
<p>OBSERVATIONS</p> <p>Remarques direction Espace Public :</p> <p>Adressage de l'immeuble : prendre contact avec la Direction voirie – Gestion du domaine public routier Monsieur L. Mancini 05 49 52 35 35.</p> <p>Etat des lieux : Un état des lieux sera organisé par le pétitionnaire au moins 15 jours avant le début des travaux avec le Gestionnaire du domaine public routier de Grand Poitiers Communauté urbaine</p> <p>(Contrôleur de travaux du secteur Cécile Gailledrat – Direction voirie Tél. 05.49.52.35.35) et l'entreprise chargée des travaux.</p> <p>En l'absence de cette réunion, le domaine public sera considéré comme étant en parfait état préalablement aux travaux, et devra être remis comme tel à la fin de l'opération.</p> <p>Toute modification éventuelle d'éléments de voirie (réseaux, gargouilles, bouches d'égout, panneaux, mobiliers urbains, peinture, équipements, candélabre, etc.), après accord du gestionnaire, seront à la charge du pétitionnaire.</p> <p>A la fin de l'opération, le pétitionnaire aura à sa charge la remise en état, à l'identique du domaine public.</p> <p>Travaux sur le domaine public : Si la réalisation du projet nécessite des travaux sur le domaine public routier, ceux-ci sont soumis à :</p> <ul style="list-style-type: none">- permission de voirie (si ancrage dans le domaine public routier) et/ou- à autorisation d'entreprendre les travaux et- à arrêté temporaire de circulation (si impact sur la circulation) <p>Ces demandes ou tout renseignement sont à déposer à la Direction voirie Gestion du domaine public de Grand Poitiers Communauté urbaine (direction.voirie@grandpoitiers.fr).</p> <p>Emprise du domaine public : L'emprise temporaire du domaine public (stationnement, dépôt de matériaux...) est soumise à autorisation à demander au service Occupation du Domaine Public de la Ville de POITIERS (05.49.52.35.35).</p>	 <p>Pour la Maire La Conseillère Municipale déléguée à l'Urbanisme, au Foncier, à la Prévention et à la Gestion des risques</p>  <p>Madame Lisa BELLUCO</p>